



# ACCUEIL DE LOISIRS "LES DÔMES POUCES"

## Comment inscrire mon enfant?

- Les inscriptions sont ouvertes un mois avant chaque période de fonctionnement (cycle mercredis ou vacances scolaires)  
→ Calendrier des inscriptions  
à consulter sur [www.domes-sancyartense.fr](http://www.domes-sancyartense.fr)
- Un dossier d'inscription est à compléter et à renvoyer par mail ou courrier au Service Jeunesse de la Communauté de Communes  
→ Dossier d'inscription disponible en téléchargement  
sur [www.domes-sancyartense.fr](http://www.domes-sancyartense.fr)
- Des préinscriptions sont possibles par mail en indiquant :  
le nom et le prénom de l'enfant  
sa date de naissance  
les coordonnées de la famille  
les jours d'inscription souhaités et le site d'accueil

→ Modalités d'inscription complètes consultables sur [www.domes-sancyartense.fr](http://www.domes-sancyartense.fr)

**Communauté de Communes Dômes Sancy Artense**  
**Service Jeunesse**

23 route de Clermont  
BP 15 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE  
[acm@domes-sancyartense.fr](mailto:acm@domes-sancyartense.fr) - 04 73 65 87 63



## **J'ai raté la période d'inscription, puis-je inscrire mon enfant ?**

Oui en contactant le service Jeunesse.

L'inscription des enfants reste possible en fonction des places disponibles et de l'organisation du service.

### **ATTENTION : les inscriptions tardives doivent rester exceptionnelles**

*(au maximum 2 demandes sur une même période)*

## **Je souhaite modifier l'inscription, de mon enfant ?**

Des modifications d'inscription (remplacer une date par une autre) restent possible au cours de chaque période de fonctionnement en fonction des places disponibles et de l'organisation du service.

**Une question?  
Des renseignements complémentaires?**

**N'hésitez pas à contacter Annaelle ou Hugo  
au Service Jeunesse**

[acm@domes-sancyartense.fr](mailto:acm@domes-sancyartense.fr) - 04 73 65 87 63

## **Mon enfant est absent.**

J'avertis l'équipe d'animation le plus rapidement possible.

### **Absences exceptionnelles autorisées MAIS à justifier:**

- problème médical
- décès d'un proche
- évènements climatiques exceptionnels

**Toute absence hors absence exceptionnelle autorisée sera facturée.**

## **Je souhaite annuler l'inscription de mon enfant**

Il est possible d'annuler une inscription sans frais avant la date de clôture des inscriptions ou au moins 15 jours avant la date à laquelle était inscrit l'enfant.

**Toute annulation hors délai sera facturée.**

### **ATTENTION : les annulations doivent rester exceptionnelles**

*(facturation au-delà de 2 annulations sur une même période)*